TIPASA

Conclave régional sur l'agriculture

Un regroupement régional des professionnels des agrumes de la région centre s'est tenu récemment à Tipasa.

Plus de 400 participants ont pris part à cette importante manifestation agricole, organisée sous le patronage de la Chambre d'agriculture et de la Direction de l'agriculture de la wilaya de Tipasa, sous le thème «Une agriculture placée sous le signe de l'investissement durable».

10 sociétés spécialisées dans les intrants agricoles et la lutte phytosanitaire furent présentes à ces journées sur l'agrumiculture, à l'instar de Cévi Agro, une filiale de Cevital, ainsi que les sociétés internationales Bayer, Syngenta et A.C.I.

Côtoyant ces poids lourds de la sécurité et de la prévention agricoles, émergea la jeune entreprise locale Algreen, mue par une grande ambition, celle de substituer sa production à l'importation d'équipements et de matériels agricoles. Figuraient aussi parmi ce prestigieux panel, d'autres entreprises d'envergure, à l'image de Profert, Alliance Chimie, El Filahiya et Eco Emballage.

Lors de ce conclave, et au-delà des exposés d'orientation et de conseils du secrétaire général et du président de la Chambre agricole, du directeur de l'agriculture de Tipasa et de l'ONTA, des interventions vigoureuses ont été enregistrées, elles ont marqué l'assistance par leur rigueur et la portée des messages qu'elles véhiculaient.

Dans ce contexte, le représentant de la chambre agricole de Boumerdès s'est insurgé contre de la situation de l'agriculture : «N'y a-t-il pas une autorité phytosanitaire dans ce pays qui se doit de protéger le fellah contre les aléas dus à un foisonnement hétéroclite de plants trop souvent inadaptés et dangereux pour nos cultures ? Le fellah est face à un mélange de variétés, qui le précipitent vers une catastrophe qui dénature sa production. Son investissement sera désormais perdu.» «Il y a l'exemple des différences d'écoles agricoles mondiales prônant chacune d'elle des méthodes et des techniques spécifiques. Nous n'avons aucune notion de ces particularités. Nos fellahs errent dans l'obscurité du non-savoir et du manque de communication», martèle, écœuré, ce responsable, qui a su, outre imposer un silence martial dans la salle, forcer l'admiration de l'assistance.

Abordant le problème des quotas et de l'engrais, M. Hadji, un autre exploitant agricole de la wilaya de Blida, a su synthétiser les préoccupations des agriculteurs dans ce domaine. «Il y a une incompatibilité dans la répartition des quotas, en engrais au niveau des CCLS et des CAPCS. La CCLS se retrouve détentrice d'un engrais qu'elle revend à 5 500 DA, et concurrencie de fait la CAPCS, qui le revend, quant à elle, à 6 200 DA. La subvention de 30 à 40% devra être uniforme pour tous, de même que les quotas d'engrais. On attribue le 15/15 à la CCLS , qui a besoin d'engrais nécessaires aux céréaliers, qui ont le privilège d'être conventionnés, tandis qu'on ne le retrouve pas à la CAPCS qui est une structure coopérative des agriculteurs».

Pour sa part, le président de l'association des agrumiculteurs de Blida, M. Benachenou, précise cette notion de quotas : «J'ai exposé cette préoccupation concernant l'égalité des quotas au directeur de la CCLS de Mouzaïa, qui m'a informé que ce problème sera porté à la connaissance des autorités concernées. Je précise, en outre, que la CCLS commercialise l'engrais 20/25 et l'urée à base d'azote, éléments de base pour notre production. Ainsi, le monopole de la CCLS sur ces produits amène aux portes de cet organe une cohorte d'agriculteurs et de céréaliers provenant de la Mitidja qui viennent s'y approvisionner, quelquefois en faisant la queue auprès de cette structure. Cela induit trop souvent la prolifération de revendeurs de circonstance et de parasites qui vous offrent ce produit au double de son prix».

Abordant le problème de l'orange, M. Hadji, de Mouzaïa, a mis à l'index «les faux producteurs, qui sont à l'affût du gain facile, au détriment du vrai arboriculteur». Poursuivant son intervention, ce dernier évoquera les contraintes bureaucratiques auxquelles il est confronté. «En 1990, on nous a restitué nos terres nationalisées. Mais depuis cette date, nous sommes dans l'attente d'actes officiels, bloqués sous des prétextes fallacieux, dépassés et bureaucratiques. Tous les fellahs, à hauteur de 90%, ont contribué à leur façon à la guerre de Libération nationale. Pourquoi entraver l'acquisition de nos actes par des arguments sournois ?» clame , désespéré cet agriculteur septuagénaire.

Un jeune et élégant ingénieur, représentant de la Société Profert, M. A. Zarouri, intervient dans le débat pour mettre en garde les fellahs contre une utilisation abusive et surdosée des bouillies phytosanitaires. «Si la norme requiert un litre à l'hectare du produit, il ne faut pas utiliser 10 litres, ni 20 litres à l'hectare.» «Une lutte raisonnée et intégrée requiert une grande surface et une lutte phytosanitaire globale», conclut sentencieusement ce jeune manager, face à ces grosses pointures de l'agriculture, présentes en force et acquiesçant la justesse de ces recommandations. Dans son exposé, M. Ould Youcef Mohand, de la société Bayer, présentera quant à lui «les bienfaits du produit exposé lors de ce conclave, concernant la protection de la culture des agrumes, en tant que puissant facteur de lutte contre les cochenilles en provoquant la stérilité des femelles et le blocage des mues chez les jeunes stades de ce ravageur.» M. Ould Youcef dira en substance que «ce produit est doté d'un profil favorable sans effets nocifs sur les principaux insectes auxiliaires. Il est sélectif vis-à-vis des cultures traitées».

Lors du débat qui s'en est suivi, un pavé dans la mare a été jeté par un autre agriculteur de la wilaya de Blida, prénommé respectueusement Si Mourad par l'assistance.

«Les aides de l'Etat ne sont pas données pour le plaisir. Mais hélas, nous assistons à des octrois de complaisance de ces dons par des décideurs, sur des bases très discutables, situés quelquefois à la limite de l'illégal, au profit de personnes n'ayant ni la qualité ni le profil requis. Que l'Etat suive avec attention la destination et l'utilisation de ces aides, particulièrement au profit des pépiniéristes véreux», martèlera, sentencieusement, ce fellah écœuré par ce qu'il appelle «une forme subtile de détournement des aides de l'Etat».

En marge de ce conclave, M. Derbal, un cadre ingénieur de l'Institut national de la protection des végétaux, nous a fait part, d'un sondage lancé concernant les activités d'appui technique de protection phytosanitaire. «Nos investigations à travers ce sondage ciblent le mode d'utilisation actuel des produits phytosanitaires et le mode de suivi des conseils et recommandations prescrits par l'Etat au profit des agriculteurs. Les 400 fellahs présents aujourd'hui dans ce conclave sont concernés par ce sondage, lancé à grande échelle aussi bien au niveau des stations d'expérimentation et de recherche en agriculteurs qu'auprès des exploitants agricoles. Il permettra d'apprécier le rôle des organes de prévention et de protection de l'agriculture et d'améliorer l'utilisation des instruments de prévention et de lutte contre les parasites.» conclura M. Derbal.

Le président et le secrétaire général de la Chambre d'agriculture de Tipasa ainsi que le directeur de l'agriculture de la wilaya et le directeur de l'Office national des terres agricoles, s'évertueront tour à tour à prodiguer des conseils et des méthodes en vue de parvenir à optimiser le rendement agricole à travers une utilisation judicieuse des moyens matériels et humains dont ils disposent.

S'agissant des concessions agricoles, l'ONTA, dont la mission est de régir l'octroi des concessions des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ainsi que la régularisation des titres des exploitants agricoles, précisera que plus de 90% des dossiers et leurs titres sont fin prêts.

Lors de ces journées, l'intervention de Moualhi Chérif, ingénieur agronome auprès de l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne de Boufarik, a permis à l'assistance d'apprécier le fabuleux programme national de développement et de réhabilitation des agrumes qui permettra la plantation à l'horizon 2014 de 13 000 hectares par le biais de plus de cinq millions de plants d'agrumes et nécessitant un apport financier de plus de 17 milliards de dinars .

Lors de la séance de clôture de ces journées, M. Bernaoui, porte-parole du conclave, exposera les 12 recommandations préconisées par l'atelier de la filière agrumicole et axées principalement sur la délimitation des zones, l'analyse des sols, le choix de portes greffés plus adaptés et résistants, le contrôle rigoureux des pépinières, un système de conduite à définir, le renforcement des capacités humaines et techniques, la prise en charge de la formation des tailleurs, la création d'espaces d'expression et de concertation, l'organisation d'un réseau de professionnels potentiels pour agir en toute rapidité en cas de maladies et de ravageurs, la mise en valeur des produits agrumicoles par un conditionnement plus approprié en répondant aux normes de commercialisation, la réorientation du soutien de l'Etat vers les variétés tardives mais d'une manière plus incitative et enfin le renforcement de la recherche (INRAA) dans la filière.

Larbi Houari

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS À TIARET

Quand l'affichage des listes attise les appréhensions

Apparemment, l'attribution de logements, toutes formules confondues, est loin d'être une mince affaire pour les commissions de daïra, en raison des mouvements de protestation déclenchés par des citoyens mécontents et qui débouchent, très souvent, sur le gel ou l'annulation des listes.

En effet, ce sentiment de «crainte» est lié aux derniers incidents qu'ont connus plusieurs localités de la wilaya de Tiaret, à l'instar des autres contrées, où les listes des bénéficiaires ont été carrément remises en cause.

Tout récemment, des groupes de citoyens se sont rassemblés devant le siège de la daïra de Sougueur afin de contester la liste des bénéficiaires des 309 logements sociaux locatifs pour avoir été truffée, selon eux, d'indus bénéficiaires. La situation avait même nécessité l'intervention de Abdelaziz Belkhadem alors en visite familiale à Sougueur. Les choses ne se sont apaisées qu'après le gel de la liste en question en attendant une étude approfondie ordonnée par le wali de Tiaret et les résultats des recours introduits pour la circonstance. Et pourtant, selon des échos en provenance de la région, exception faite de certains noms qui se sont «glissés» parmi les heureux bénéficiaires, la liste comportait des gens dans un réel besoin d'accéder à un toit.

Quelques jours plus tard, à Frenda précisément, quatre postulants n'ayant pas été relogés au titre d'une opération de résorption de l'habitat précaire (RHP) n'ont pas trouvé mieux que de s'asperger d'essence devant les badauds avant que les services de sécurité n'interviennent pour éviter le drame. Cette tentative d'immolation collective, qui avait engendré une vive panique parmi la population, a abouti, tout bonnement, vers l'annulation temporaire des listes par crainte d'éventuels autres dérapages.

La daïra de Aïn Kermès n'est pas en reste de ces mouvements de contestation publique puisque la distribution de 60 unités RHP au chef-lieu de la commune et 60 autres à Merdissa a incité certains à réagir même si le degré de protestation n'était pas aussi important.

Selon nos sources, l'insuffisance du quota par rapport au récensement effectué en 2007 qui a fait ressortir 207 cas concernés par le recasement serait vraisemblablement à l'origine de ces situations.

D'autres commissions d'attribution de certaines daïras concernées prochainement par l'affichage des listes sont, désormais, sur le qui-vive et arrivent difficilement à gérer un dossier si brûlant, situer une demande grandissante et un déficit criant de quotas.

Cela dit, l'exode massif qu'a subi la région durant les dernières années ou encore l'acquisition de logements par des indus bénéficiaires, qui se traduit par des sous-locations et autres reventes, sont, entre autres, des facteurs on ne peut plus contrariants dans la maîtrise d'un dossier aussi épineux.

Mourad Benameur

Publicité

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية قالمة- مديرية التنظيم و الشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب المؤسسات المصنفة و النشاطات المنظمة
قرار رقم 2011/1137
يتضمن فتح تحقيق عمومي مسبق لدراسة التأثير على البيئة المتعلق بمشروع رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثانية
TVN D OUED FRRAGHA-HDJAR MROUDJ Pk 339-2 محجرة
الكائنة بالجانب الأيمن 10 كلم بلدية عين بن بيضاء لفائدة المجمع الياباني كوجال
FN°00033719/B2

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية قالمة- مديرية التنظيم و الشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام- مكتب المؤسسات المصنفة و النشاطات المنظمة - قرار رقم 2011/1166
يتضمن تعديل القرار ألولاني 11/1093 المؤرخ في 2011/09/20 المتضمن فتح تحقيق عمومي مسبق حول دراسة التأثير على البيئة المتعلق بمشروع رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثانية
TVN D OUED FRRAGHA- محجرة HDJAR MROUDJ Pk 339-6
الكائنة بالجانب الأيمن 10 كلم بلدية عين بن بيضاء لفائدة المجمع الياباني كوجال
FN°0033719/B2

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية قالمة- مديرية التنظيم و الشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام- مكتب المؤسسات المصنفة و النشاطات المنظمة - قرار رقم 2011/1138
يتضمن فتح تحقيق عمومي مسبق لدراسة التأثير على البيئة المتعلق بمشروع رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثانية
TVN D OUED FRRAGHA-HDJAR MROUDJ Pk 339-4 محجرة
الكائنة بالجانب الأيمن 10 كلم بلدية عين بن بيضاء لفائدة المجمع الياباني كوجال
FN°0033719/B2

Avis

Entreprise de transport sise à Tizi-Ouzou recrute **des tracteurs routiers neufs (pour ses opérations à travers tout le territoire national).** Pour plus d'informations, veuillez prendre attache avec la Direction de la logistique au numéro suivant : **05 50 75 12 02**

R118113/B13

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية قالمة- مديرية التنظيم و الشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب المؤسسات المصنفة و النشاطات المنظمة
قرار رقم 2011/1142
يتضمن فتح تحقيق عمومي مسبق لدراسة التأثير على البيئة المتعلق بمشروع رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثانية
TVN D OUED FRRAGHA-HDJAR MROUDJ Pk 339-5 محجرة
الكائنة بالجانب الأيمن 10 كلم بلدية عين بن بيضاء لفائدة المجمع الياباني كوجال
FN°00033719/B2

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية قالمة- مديرية التنظيم و الشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب المؤسسات المصنفة و النشاطات المنطمة
قرار رقم 2011/1110
يتضمن فتح تحقيق عمومي مسبق لدراسة التأثير على البيئة المتعلق بمشروع رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثانية
TVN D OUED FRRAGHA- محجرة HDJAR MROUDJ PJ 339-3
الكائنة بالجانب الأيمن 10 كلم بلدية عين بن بيضاء لفائدة المجمع الياباني كوجال
FN°0033719/B2

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية قالمة- مديرية التنظيم و الشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب المؤسسات المصنفة و النشاطات المنظمة
قرار رقم 2011/1111
يتضمن فتح تحقيق عمومي مسبق لدراسة التأثير على البيئة المتعلق بمشروع رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثانية
TVN D OUED FRRAGHA-HDJAR MROUDJ P 339-1 محجرة
الكائنة بالجانب الأيمن 10 كلم بلدية عين بن بيضاء لفائدة المجمع الياباني كوجال
FN°0033719/B2

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية قالمة- مديرية التنظيم و الشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب المؤسسات المصنفة و النشاطات المنظمة
قرار رقم 2011/1110
يتضمن فتح تحقيق عمومي مسبق لدراسة التأثير على البيئة المتعلق بمشروع رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثانية
TVN D OUED FRRAGHA-HDJAR MROUDJ PJ 339-3 محجرة
الكائنة بالجانب الأيمن 10 كلم بلدية عين بن بيضاء لفائدة المجمع الياباني كوجال
FN°0033719/B2